

Nadia M

34070 Montpellier

Radio France  
Direction Générale adjointe  
Dialogue social et Ressources humaines  
116, avenue du Président Kennedy  
75 220 Paris cédex 16

Montpellier, le 20 décembre 2006

A l'attention De Monsieur André Chaillon, responsable formation professionnelle

Monsieur,

Suite à votre courrier du 1<sup>er</sup> aout 06 m'informant de la décision de Radio France concernant la suspension de mon contrat à partir du 7 aout 06 par défaut d'organisme de formation. *(Radio France ne pourra plus accueillir en ses locaux, sauf à ce que vous retrouviez un organisme de formation susceptible de mener à bien la formation initialement prévue)*

Je me permets de vous écrire pour vous informer que j'ai recherché activement un centre de formation, et vous rappeler mon vif engagement à poursuivre ce contrat d'alternance avec Radio France. Le centre de formation de Montreuil, le CIFAP est disposé à me prendre. Pourriez-vous vous mettre en contact avec le CIFAP afin de mettre en place le plan de formation ?

En vous remerciant de votre engagement et de votre compréhension

Sincèrement

Nadia M